



CINÉMA[s]  
LE FRANCE

www.abc-lefrance.com

# SISTERS IN LAW

DE KIM LONGINOTTO  
& FLORENCE AYISI

fiche film

## FICHE TECHNIQUE

ROYAUME-UNI - 2005 - 1h44

Réalisatrices :  
Kim Longinotto & Florence Ayisi

Image :  
Kim Longinotto

Montage :  
Ollie Huddleston

Musique :  
D'Gary

Prix CICAÉ & Mention Spéciale  
Europa Cinémas



**SYNOPSIS** Kumba, une petite ville au sud-ouest du Cameroun. Manka, six ans, a fui sa maison et sa tante abusive. Sonita accuse avec courage son voisin de viol. Amina a décidé de mettre fin à son mariage avec un homme brutal en le traînant devant le tribunal. Les réalisatrices ont suivi la conseillère d'État et la Présidente de la Cour dans leur travail quotidien : apporter leur aide à ces femmes déterminées à mettre un terme à des existences par trop malmenées.

## CRITIQUE

Ce serait un coin d'Afrique où la justice serait rendue. Où les faibles, au premier rang desquels les femmes et les enfants, seraient protégés contre les puissants et les riches qui seraient empêchés de recourir à leur arme d'élection, la corruption. Cette utopie a connu une réalité, et les réalisatrices britannique et camerounaise Kim Longinotto et Florence Ayisi l'ont filmée, quelques semaines durant, à Kumba, dans la partie anglophone du Cameroun.

Deux magistrates, la procureure Vera Ngassa et la présidente du tribunal de première instance Beatrice Ntuba sont au centre de *Sisters in Law* (jeu de mots anglophone qui en fait à la fois des belles-sœurs et des sœurs en droit). Elles se connaissaient déjà lorsqu'elles ont été nommées toutes deux à Kumba, en 1998. Elles ont entrepris d'y appliquer les lois du Cameroun, qui garantissent aux femmes et aux enfants des droits assez similaires à ceux dont jouissent les Européennes ou les Américaines.



Devant la caméra, le miracle s'accomplit à plusieurs reprises : Manka, petite bonne de 8 ans, est soustraite aux tortures que lui inflige la parente à qui elle a été confiée ; Amina, musulmane qui a fui un mari brutal, va jusqu'au bout d'une procédure de divorce.

Le film suit ces procédures, les efforts d'une femme policier, d'une avocate, pour assister le travail des magistrates. La théâtralité de la procédure judiciaire respecte les formes du droit français (tout en étant prononcée en anglais), mais prend les couleurs de la palabre africaine (il faut saisir au vol une tentative d'«arrangement», proposé à Vera Ngassa par l'avocat d'un homme accusé de viol). Cette émulsion donne au film sa dramaturgie, son rythme. Du reste de la vie quotidienne, on ne perçoit que les échos, seul compte le combat victorieux des femmes.

Peut-être parce que la surdose de malheur récemment administrée par *Le Cauchemar de Darwin* a rendu méfiant, on saisit l'occasion du passage à Paris de Kim Longinotto et des deux magistrates pour mettre à l'épreuve l'euphorie que *Sisters in Law* suscite.

Vera Ngassa a beau débarquer tout juste du vol de nuit en provenance de Douala, elle est aussi formidable à Paris que dans son prétoire de Kumba. «On m'a dit qu'on voulait faire un film optimiste sur l'Afrique, dit-elle. J'ai dit oui.» Mais cet optimisme n'est pas béat. «Je sais que depuis que nous avons quitté Kumba (après être restées six ans dans la ville,

les deux femmes ont été mutées), un magistrat a refusé d'enregistrer la plainte d'une femme victime de violences. Mais, au commissariat, les gens que nous avons formés sont toujours en place et il faut que les femmes passent par eux.»

Quant à la corruption, elles ont réglé le problème très simplement : «Il suffit de refuser. En plus, une fois qu'on a donné l'exemple, les collègues sont très gênés pour la pratiquer.» Mais elles reconnaissent que, si elles avaient dû exercer au nord du Cameroun, là où les féodaux musulmans restent puissants, elles n'auraient pas pu travailler comme à Kumba.

Les apologues ne sont pas très à la mode. Mais la flamboyante Vera Ngassa et la plus discrète, mais tout aussi résolue, Beatrice Ntuba sont de vraies héroïnes. (...)

Thomas Sotinel

*Le Monde* - 8 mars 2006

## **INTERVIEWS CROISÉES DES RÉALISATRICES KIM LONGINOTTO & FLORENCE AYISI ET DE VERA NGASSA CONSEILLÈRE D'ÉTAT, ET BEATRICE NTUBA, PRÉSIDENTE DE LA COUR DE KUMBA**

*Comment avez-vous rencontré Vera Ngassa et Béatrice Ntuba ?*

Kim Longinotto : Kumba est la ville natale de Florence Ayisi. Puisque nous étions intéressées par le rôle des femmes dans le système judiciaire, nous sommes allées voir Béatrice. Alors que nous étions avec elle dans son bureau, elle

nous a parlé de Juliana Djenga, une greffière à la retraite, qu'elle-même et Vera avaient encouragée à devenir la première femme juge dans un village voisin. Béatrice nous a expliqué que cela avait été un combat long et difficile, mais que Juliana allait être nommée l'été suivant. Les femmes du village étaient très excitées, mais les hommes créaient beaucoup de problèmes. Cette nomination allait transformer la vie du village. Nous avons filmé l'histoire de Juliana au mois d'août et nous avons appris à connaître Vera pendant ce temps. Après 5 semaines de tournage, nous avons appris que nos pellicules avaient été détruites par les rayons X à l'aéroport de Douala. J'ai alors décidé de recommencer un film mais sur le travail de Vera et avec son bureau comme point de départ.

*Comment avez-vous envisagé le montage du film ?*

Kim Longinotto : Le montage s'est fait de façon assez simple et logique en 5 semaines. Le plus difficile a été de trouver la séquence d'ouverture du film. Ce que nous avons essayé de montrer c'est l'espace géographique dans lequel l'histoire allait se dérouler afin que le public soit charmé par le lieu, sa lumière et son ambiance matinale. Nous voulions montrer qu'on allait entrer dans la vie de personnes et non être simplement spectateur des événements. Puis, en montrant l'arrivée au bureau de Vera, on comprend la relation qu'elle entretient avec son équipe. J'espère que, de cette façon, le public remarquera avec quel



esprit démocratique Vera s'adresse à chacun. Lors du premier entretien, le mari est un homme de la ville qui, à l'évidence, est habitué à être pris au sérieux. Vera s'adresse de préférence à sa femme, qui n'a reçu aucune éducation et n'a même pas pu assister à son propre mariage ! «C'est ainsi que vous traitez les femmes et les enfants dans vos villages. C'est donc ce qui fait d'elle votre femme ? £ 80 et un cochon ! Madame, dites moi ce que je dois faire d'eux.»

*Etait-ce difficile de faire accepter la présence de votre caméra dans la cour de justice*

Kim Longinotto : Si les femmes ont accepté la présence de notre caméra, c'est grâce au travail de Vera et Béatrice. Elles sont très respectées et les femmes savent qu'elles peuvent leur faire confiance. Je dois admettre que le fait que nous suivions et encourageons ces femmes a eu un certain impact. Avant son divorce, Amina nous a même demandé si nous pouvions être là, à ses côtés. Elle se sentait rassurée dans cet univers hostile exclusivement masculin.

Beatrice Ntuba : N'importe où dans le monde, quand une personne passe en jugement, elle sait qu'elle risque beaucoup. Au Cameroun comme ailleurs, les gens évitent les tribunaux comme la peste et ne s'y rendent que s'ils y sont obligés. Dans ce cas, je crois que la présence de la caméra n'était pas aussi menaçante que la peine encourue.

Vera Ngassa : Lorsque les gens

entraient dans la pièce, ils trouvaient cela curieux, mais dès qu'ils remarquaient que je n'y prêtai pas attention, ils faisaient de même. Par ailleurs, les problèmes qui amènent les gens devant moi sont très sérieux. Certains ne dorment pas de la nuit, viennent de loin ; ils ont un grand besoin de justice et ce ne sont pas des caméras qui vont les décourager.

*Aviez-vous décidé de suivre les condamnées en prison dès le début du tournage ?*

Kim Longinotto : Non. Je ne prévois jamais rien à l'avance et j'essaie de suivre l'histoire au plus près. Je veux qu'un sentiment d'immédiateté et de fraîcheur se dégage du film. La scène en prison était une idée de Vera. Elle y effectue des visites très régulières pour surveiller les conditions des prisonniers. Elle y est très respectée.

*La scène finale est particulièrement émouvante et gaie.*

Kim Longinotto : Deux femmes qui ne sont jamais allées à l'école, dont les officiels de la cour se sont moqués parce qu'elles ne savaient pas signer, qui étaient applaudies par des jeunes femmes intelligentes à l'université. Tout était dit.

*Comment vous êtes-vous impliquées dans la défense du droit des femmes ?*

Vera Ngassa : Depuis l'âge de 8 ans, je voulais être avocate. Mais c'est à 16 ans, après avoir lu *Du Silence et des Ombres* et avoir été très influencée par *Atticus*

*Finch*, que ma décision était véritablement prise. En 1993, alors que le monde se préparait pour la 4ème conférence des Nations Unies sur les femmes, il y a eu un sursaut parmi les femmes avocates au Cameroun. Nous avons décidé de dépoussiérer nos livres de droit et d'étudier avec précision ce qu'ils disaient concernant le droit des femmes. Nous avons alors découvert que toutes les lois pour leur émancipation existaient, mais qu'on ne les utilisait pas. Nous avons commencé par rédiger des textes expliquant leurs droits aux femmes. Nous nous sommes rendues dans les régions les plus reculées où nous avons organisé des séminaires pour ces femmes. L'étape suivante a été de «former des formatrices», des femmes de la campagne qui apprendraient aux autres. Il fallait leur faire comprendre que les coutumes sont contraires à la loi. Elles sont le principal joug des femmes. Nous avons aussi formé des collègues masculins et travaillé avec eux afin qu'ils abandonnent leur mode de pensée basé sur ces coutumes et qu'ils aident à mettre fin aux jugements et pratiques infligés aux femmes. En rencontrant des femmes âgées, j'ai compris qu'elles étaient trop enracinées dans ce système de pensée pour changer. J'ai donc décidé de travailler avec des plus jeunes, c'est pourquoi j'ai commencé à enseigner à l'université de Buea où j'ai créé un département de droit des femmes. J'appartiens à l'Association Internationale des Femmes Avocates, plus connue sous le nom de FIDA, qui est représentée



# CINÉMA [s] LE FRANCE

8 rue de la Valse 42100 Saint-Étienne

Le centre de Documentation du Cinéma[s] Le France, qui produit cette fiche, est ouvert au public du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h30 et le vendredi de 9h à 11h45 et accessible en ligne sur [www.abc-lefrance.com](http://www.abc-lefrance.com)

Contact : Gilbert Castellino, Tél : 04 77 32 61 26  
[g.castellino@abc-lefrance.com](mailto:g.castellino@abc-lefrance.com)



aux Nations Unies, Je suis aussi une mère de 5 enfants. Le premier et le dernier sont adoptés. Mon «précieux» Moïse, celui que vous voyez dans le film était un enfant victime de violence familiale. Après le jugement de sa mère, je l'ai adopté.

Beatrice Ntuba : Depuis mon enfance, j'ai voulu travailler dans le domaine de la loi, me battre pour la justice et les droits des opprimés. J'ai eu le sentiment que je pourrais apporter de l'espoir à ceux qui n'en avaient plus. En tant que femme, je crois que c'est mon devoir d'aider mes sœurs quand je le peux. Je suis aussi très touchée par les problèmes des enfants, ce qui ne signifie pas que je ne suis pas touchée par les hommes. Je les écoute avec équité, mais je suis plus naturellement amenée à venir en aide aux femmes et aux enfants. Même si mon travail est difficile, il est très épanouissant. Il n'y a rien de plus satisfaisant que de rendre la justice en influant sur les générations à venir. Dans un monde fait d'injustices, il ne faut ménager aucun effort pour qu'au moins une personne retrouve une vie sans souffrances. En tant que femme Juge, je travaille avec FIDA Cameroun depuis 1991. Je suis aussi membre de l'Association Internationale des Femmes Juges ainsi que de l'Association des Juges et Magistrats du Commonwealth. Nous avons bénéficié de dons internationaux qui nous ont permis de financer l'existence d'un bureau d'aide légal à Kumba. Ce centre se trouve en plein milieu du quartier musul-

man. Là, chaque jour, les femmes reçoivent des conseils et l'on veille à ce que leurs cas soient statués en justice afin qu'elles obtiennent réparation et ne meurent pas en silence. D'ailleurs on voit qu'après le passage devant la cour de deux femmes musulmanes, leurs amies se réjouissent pour elles et admettent que leur action leur a ouvert les yeux. (...)

*Dossier de presse*

## KIM LONGINOTTO

Kim Longinotto étudie la mise en scène à la National Film School de Londres. Pendant cette période, elle réalise **Pride of Place**, qui porte un regard critique sur son école. Après la NFS, elle travaille comme caméraman sur divers documentaires, puis elle passe elle-même à la réalisation, s'intéressant à des pays comme le Japon, l'Iran et le Kenya.

[www.africultures.com](http://www.africultures.com)

## FLORENCE AYISI

Etudiante en production et réalisation à la NSFTV de Leeds, elle y produit deux courts métrages, avant de co-réaliser un documentaire sur un danseur et chorégraphe. Elle vient de terminer un court métrage, **My Mother : Isange**, en l'honneur de la Journée Internationale des Femmes du 8 mars. Elle enseigne aussi le cinéma à l'Ecole Internationale du Film du Pays de Galles.

[www.africultures.com](http://www.africultures.com)

## FILMOGRAPHIE KIM LONGINOTTO

Documentaires :	
<b>Pride of Place</b>	1978
<b>Theatre Girls</b>	1979
<b>Underage</b>	1983
<b>Fireraiser</b>	1985
<b>Eat the Kimono</b>	1989
<b>Hidden Faces</b>	1991
<b>The Good Wife of Tokyo</b>	1992
<b>Dream Girls</b>	1993
<b>Divorce iranien</b>	1998
<b>Gaea Girls</b>	2000
<b>Runaway</b>	2001
<b>The Day I Will Never Forget</b>	2002
<b>Sisters in law</b>	2005

## FILMOGRAPHIE FLORENCE AYISI

Documentaires :	
<b>Reflections</b>	2004
<b>Sisters in law</b>	2005
Court métrage :	
<b>My Mother : Isange</b>	2005

## Documents disponibles au France

Revue de presse importante  
Positif n°533/534, 541  
Cahiers du cinéma n°610